

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 23 juin 2017

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

- 17/228 Procès-verbal de la séance du 31 mars 2017.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2017.
- 17/229 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
Le Conseil Municipal prend acte Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 17/230 Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.**
Adopté à l'unanimité Par délibération n° 14/430 du 27 juin 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.
- 17/231 Institut Pasteur de Lille - Modification des statuts de la fondation - Désignation des cinq membres du conseil d'administration de la fondation au titre du collège des fondateurs.**
Adopté à l'unanimité
Ont été désignés :
MM. Richir,
Bodiot, Mme
Picault, M.
Crépel Mme
Mahieu
Les statuts de l'Institut Pasteur de Lille, fondation reconnue d'utilité publique, ont été modifiés par arrêté ministériel du 13 mars 2017. Aux termes de l'article 3 de ces statuts, le conseil d'administration de la fondation comprend quinze membres, dont cinq membres, personnes physiques, au titre du collège des fondateurs, désignés par le Conseil Municipal de Lille et renouvelés ou remplacés par celui-ci. Il est demandé au Conseil Municipal de désigner ces cinq membres du conseil d'administration de la fondation, au titre du collège des fondateurs.
- 17/232 Opéra de Lille - Conseil d'administration de l'EPCC - Désignation des personnalités qualifiées et suppléants siégeant au conseil d'administration.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation, au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC "Opéra de Lille", des deux personnalités qualifiées et des deux suppléants.

17/233 Adopté à l'unanimité **Mutualisation du portail Open Data entre la Métropole Européenne de Lille et les communes métropolitaines - Participation de la Ville à l'expérimentation de mise en ligne de données sur le portail - Convention entre la MEL et la Ville.**

La Ville de Lille souhaite inscrire sa démarche d'ouverture des données publiques dans le cadre proposé par la Métropole Européenne de Lille (MEL) en novembre 2016, avec un portail en ligne dédié à l'Open Data. Au-delà de la mutualisation des moyens (plateforme technique, actions d'animation du territoire), il s'agit de favoriser le maillage territorial et la bonne visibilité des jeux de données disponibles pour les ré-utilisateurs. La MEL propose de réaliser, avec cinq communes, une première expérimentation de mise en ligne de données sur le portail de six mois, entre le 1er juin et le 1er novembre 2017, avant d'étendre la mutualisation à l'ensemble des communes métropolitaines. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la MEL et la Ville, permettant la réalisation de cette expérimentation.

17/234 Adopté à l'unanimité **Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Théâtre Sébastopol - Choix du délégataire.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution à Il Teatro Productions du contrat de concession relatif à la gestion et l'exploitation du Théâtre Sébastopol à compter du 1^{er} août 2017, pour une durée de 5 ans.

17/235 Adopté à l'unanimité **Elus - Indemnités de fonction - Modification.**

Par délibération n° 14/194 du 14 avril 2014, modifiée, le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités de fonction des élus municipaux. Le montant de ces indemnités a été fixé, conformément à la réglementation, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, fixé à 1015. Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 a fixé le nouvel indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à 1022 au 1^{er} janvier 2017. Il est demandé au Conseil Municipal d'actualiser, en conséquence, le montant des indemnités de fonction des élus municipaux. Par ailleurs, à la suite de la démission de Madame Cresson de son mandat d'adjointe au maire délégué d'Hellemmes et à la décision de Madame Trottein de renoncer à ses indemnités de fonction, il est demandé au Conseil Municipal d'ajuster les montants fixés pour certains élus du Conseil Communal d'Hellemmes.

17/236 Adopté à l'unanimité **Dérogação au repos dominical dans les établissements de commerce de détail - Année 2017 - Huitième dimanche - Avis du Conseil Municipal.**

Aux termes de l'article L. 3132-26 du code du travail, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Dans ce cadre, afin de garantir l'équité des conditions d'ouverture sur l'ensemble du territoire métropolitain et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle, la MEL a souhaité proposer une harmonisation du dispositif sur son territoire en plafonnant le nombre d'ouvertures à huit dimanches pour l'année 2017, avec un calendrier

commun de sept dates et une huitième date laissée au choix des communes. Par délibération n° 16/450 du 7 octobre 2016, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au choix des sept dimanches suivants pour l'année 2017 : 15 janvier, 2 juillet, 3 septembre, 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre et 24 décembre. Il est proposé de fixer la date du huitième dimanche de 2017 à la date du 31 décembre. Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable aux choix du dimanche 31 décembre 2017 comme dérogeant à la règle du repos dominical pour l'ensemble des secteurs d'activités de commerce de détail.

17/237 **Dénomination de rues, places et équipements - Dénomination de l'actuelle rue de Paris "rue Pierre MAUROY".**
Adopté à l'unanimité

Afin de rendre hommage à son ancien Maire, Pierre MAUROY, dont l'action a propulsé Lille dans la cour des grandes métropoles européennes, il est demandé au Conseil Municipal, à l'occasion du quatrième anniversaire de sa disparition, de dénommer l'actuelle rue de Paris « rue Pierre Mauroy ».

17/402 **Association "Aide aux Travailleurs Migrants Région Nord" (ARELI) - Désignation du représentant de la Ville au Conseil d'Administration.**
Adopté à la majorité

A été désignée : Mme Staniec Suite au renouvellement des mandats des administrateurs de l'association « Aide aux Travailleurs Migrants Région Nord » (ARELI), il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant de la Ville.

17/403 **Caisse de Crédit Municipal de Lille - Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) - Election des membres du Conseil Municipal siégeant au COS.**
Adopté à l'unanimité

Ont été désignés : MM. Marchand, Vicot, Guyot, Mmes Kechemir, Picault, Bouchart, Mahieu Par délibération n° 14/173 du 14 avril 2014, il a été procédé à l'élection des sept membres du Conseil Municipal de Lille au conseil d'orientation et de surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal de Lille, pour un mandat de trois ans. Ce mandat étant venu à terme, il convient de procéder au renouvellement des membres du Conseil Municipal siégeant dans cette instance, pour une durée de trois ans.

17/404 **Décision de ne pas maintenir M. Bernard Charles dans ses fonctions de dixième Adjoint au Maire de Lille.**
Adopté à la majorité

M. Bernard Charles a été élu dixième Adjoint au Maire de Lille le 4 avril 2014 et s'est vu attribuer délégation de fonctions et de signature par le Maire de Lille, en dernier lieu par arrêté n° 4390 du 21 mars 2016. Le Maire de Lille a décidé d'abroger la délégation de fonctions et de signature accordée à M. Bernard Charles, par arrêté n° 7968 du 21 juin 2017. Aux termes de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer, au scrutin secret, sur le maintien de M. Bernard Charles dans ses fonctions de dixième Adjoint au Maire de Lille.

17/405 Décision de maintenir le poste d'adjoint vacant et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire de Lille.

Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a, conformément aux articles L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-2-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), fixé à vingt-quatre le nombre des Adjointes au Maire de Lille par délibération n° 14/163 du 4 avril 2014, avant de procéder à leur élection. A la suite de l'abrogation par le Maire de Lille de l'arrêté accordant délégation de fonctions et de signature à M. Bernard Charles, le Conseil Municipal a décidé, par délibération n° 17/404 du 23 juin 2017, de ne pas maintenir M. Bernard Charles dans ses fonctions de dixième Adjoint au Maire de Lille, rendant vacant le poste d'adjoint qu'il occupait. Le Conseil Municipal peut décider, soit de supprimer ce poste d'adjoint au Maire de Lille devenu vacant, soit de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal de décider de maintenir le poste d'adjoint vacant et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire de Lille.

17/406 Election d'un Adjoint au Maire de Lille - Rang dans l'ordre du tableau.

Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal a, par délibération n° 17/405 du 23 juin 2017, décidé de maintenir le poste d'Adjoint au Maire de Lille, rendu vacant par la décision de ne pas maintenir M. Bernard Charles dans ses fonctions de dixième Adjoint au Maire de Lille, et de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire de Lille. Aux termes du dernier alinéa de l'article L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. Il est demandé au Conseil Municipal de décider que le nouvel Adjoint au Maire de Lille occupera le dernier rang des adjoints dans l'ordre du tableau.

17/407 Motion : Lille Renouvelle son engagement en faveur de la COP21.

Adopté à l'unanimité

La décision de Donald Trump qui s'est affranchi de l'accord de Paris représente un nouveau défi : celui de poursuivre et de renforcer cette dynamique exceptionnelle issue de la COP 21. C'est pourquoi la Ville de Lille réitère son engagement et sa volonté de répondre à l'urgence de la transition écologique et des défis liés au dérèglement climatique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

17/298 Contribution à l'Agenda 21 - Subvention à l'association Magdala.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de l'Agenda 21, de reconduire le soutien financier à l'association Magdala à hauteur de 4.000 € pour les actions de sensibilisation à l'eau et à la lutte contre le gaspillage alimentaire qu'elle mène en direction d'un public en difficulté socio-économique.

CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Frédéric MARCHAND

HELLEMES

17/238 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association de parents d'élèves du collège Saint-Exupéry.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de son Projet Educatif Local, la Commune associée d'Hellemmes soutient l'action des associations de parents d'élèves qui favorisent le bien être des enfants. A ce titre, l'association de parents d'élèves du collège Saint-Exupéry a sollicité un soutien financier d'un montant de 700 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

17/239 **Commune associée d'Hellemmes - Réalisation d'un diagnostic jeunesse - Versement d'une subvention à l'ASPN.**
Adopté à la majorité

L'ASPN, Centre de ressources de la prévention spécialisée du Nord, souhaite réaliser un diagnostic jeunesse à l'échelle de la commune avec un regard particulier sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, les quartiers de l'Épine et de Dombrowski. A ce titre, elle a sollicité le soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 14.051 € à cette association.

17/240 **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association parentale Edouard et Célestin vont en bateau.**
Adopté à l'unanimité

L'association parentale « Edouard et Célestin vont en bateau » a pour objectif la mise en place d'une garderie parentale qui fonctionne en accueil périscolaire et pendant les vacances scolaires. Dans le cadre de ses activités, cette association a sollicité un soutien financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 20.000 € à cette association.

17/241 **Commune associée d'Hellemmes - Organisation d'un chantier d'insertion - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Itinéraires.**
Adopté à l'unanimité

Le club de prévention Itinéraires mène une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion des jeunes en proposant notamment des chantiers d'insertion permettant ainsi de lever les freins à l'emploi pour des jeunes sans qualification en leur faisant profiter d'une première expérience professionnelle. Afin de mettre en place un chantier d'insertion dans le secteur de l'Épine sur la structure Akado, l'association a sollicité une subvention exceptionnelle de 13.138,41 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

- 17/242** **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention complémentaire au Cercle Symphonique d'Hellemmes.**
Adopté à l'unanimité
- Le Cercle Symphonique d'Hellemmes, acteur majeur de la culture sur la Commune, souhaite développer des actions de médiation culturelle et musicale dans les écoles hellemmoises et, de manière plus large, dans les quartiers. Afin de l'aider dans sa démarche, l'association a sollicité un soutien financier complémentaire de 2.100 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.
- 17/243** **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Les blouses bleues.**
Adopté à l'unanimité
- L'association les blouses bleues souhaite rénover les locaux qu'elle occupe. A ce titre, elle sollicite une aide financière exceptionnelle de 1.400 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.
- 17/244** **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention complémentaire au CCAS d'Hellemmes.**
Adopté à l'unanimité
- Pour accompagner le Centre Communal d'Action Sociale d'Hellemmes dans ses actions envers les populations les plus fragilisées, notamment l'EHPAD, et lui permettre de fonctionner dans les meilleures conditions, il est proposé de verser une subvention complémentaire de 190.000 €.
- 17/245** **Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association CITEO ADEMN dans le cadre du dispositif des stewards urbains.**
Adopté à la majorité
- L'action de l'association CITEO ADEMN est reconnue comme améliorant durablement les relations sociales dans les espaces ouverts au public et contribuant activement à l'attractivité des espaces de vie collective. La démarche qu'elle propose sur le territoire communal s'inscrit en cohérence avec les dispositifs de gestion de l'espace public existants et intègre, au cœur de sa mise en œuvre, les logiques de création et de maintien durable de relations positives et de convivialité dans les espaces publics de la ville et entre les habitants/usagers. Dans la mesure où cette action amène une plus-value certaine en termes de cohésion sociale, de tranquillité publique et de valorisation du cadre de vie, l'association a proposé à la Commune de la pérenniser en 2017. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 100.000 € à cette association.
- 17/246** **Commune associée d'Hellemmes - Mise à disposition du parc Gustave Engrand - Fixation de la redevance d'occupation.**
Adopté à l'unanimité
- La Commune associée d'Hellemmes a été sollicitée par une entreprise souhaitant s'installer pour une durée de trois mois au sein du Centre Gustave Engrand à Hellemmes. Une convention définira les modalités de cette occupation. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation du parc Gustave Engrand à 7 € par m².

17/247 Commune associée d'Hellemmes - Eglise Saint-Denis - Travaux de sauvegarde.

Adopté à

l'unanimité Le clocher de l'église Saint-Denis d'Hellemmes est protégé au titre des monuments historiques. La Ville de Lille a réalisé un diagnostic de l'état intérieur et extérieur de l'édifice. Ce dernier révèle une détérioration avancée mettant en péril l'ouvrage. Des travaux de sauvegarde de l'église, estimés à 1.200.000 € HT, sont programmés sur les deux années budgétaires 2017 et 2018. Pour mener à bien ces travaux, la Ville va solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 20 % du montant des travaux hors taxe. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation de ces travaux de sauvegarde de l'église Saint-Denis d'Hellemmes.

17/248 Commune associée d'Hellemmes - Acquisition, pour partie, des anciens magasins

Adopté à

l'unanimité

"tricots Duger", situés 48 rue Faidherbe, auprès de la société Saint Roch Habitat.

La Commune associée d'Hellemmes a été informée de la cession d'une partie des anciens magasins « tricots Duger » situés 48 rue Faidherbe à Hellemmes. La Commune envisage d'y implanter sa médiathèque. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de la propriété auprès de la société Saint Roch Habitat au prix de 750.000 € nets vendeur.

CONSEIL MUNICIPAL

3

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

17/249 Commune associée de Lomme - Subventions 2017.

**Adopté à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations, au titre de l'année 201, pour un montant total de 1.756 €.

17/250 Commune associée de Lomme - Conventions entre la Ville et les associations.

**Adopté à
l'unanimité**

La circulaire du 29 septembre 2015 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations propose un modèle unique de convention d'objectifs, annuelle ou pluriannuelle dont l'une des finalités est de clarifier et sécuriser le cadre juridique des relations financières entre les pouvoirs publics et les associations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de nouvelles conventions avec des associations.

17/251 Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles à diverses associations.

**Adopté à
l'unanimité**

L'association Planète Jeunes et l'association CLAR organisent une soirée musicale le 30 juin 2017, qui regroupera différentes associations, pour un moment convivial. Le budget total de cet événement est de 3.770 €. L'association La Renaissance Artistique de Lille Délivrance a participé au Festival National de Danse de 2017, à Miramas (Bouche du Rhône), du 26 au 28 mai 2017. Le budget total pour cette participation s'élève à 4.194 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions suivantes : 500 € à l'association Planète Jeunes et 500 € à l'association La Renaissance Artistique de Lille Délivrance.

17/252 Commune associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.

**Adopté à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions exceptionnelles aux associations sportives suivantes : 5.369 € à Lomme Lille Métropole Handball, 2.650 € à Lomme Gymnastique Rythmique et 1.205 € à l'OSML Tir.

17/253 Commune associée de Lomme - Animations santé mises en place dans le cadre de l'atelier Santé Ville - Subvention au C.C.A.S de Lomme.

**Adopté à
l'unanimité**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la Commune soutient quatre actions mises en place par le CCAS de Lomme. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.300 € au C.C.A.S de Lomme.

- 17/254** **Commune associée de Lomme - Subvention de démarrage à l'association de Modélisme de Lomme.**
Adopté à la majorité
- L'association de Modélisme de Lomme a notamment pour objectifs de faciliter la pratique du pilotage, d'assurer la formation aéronautique de base des jeunes et d'encourager la pratique des activités sportives modélistes par l'organisation de démonstrations et de manifestations sportives. Elle sollicite une subvention de démarrage pour lui permettre de développer ses actions. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de démarrage de 400 € à l'association de Modélisme de Lomme.
- 17/255** **Commune associée de Lomme - Projet d'accompagnement des habitants de la Mitterrie dans le cadre du contrat de ville et de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) - Subventions.**
Adopté à la majorité
- Les actions qui s'inscrivent dans le cadre du contrat unique d'agglomération multi-partenarial doivent bénéficier aux habitants des quartiers de la géographie prioritaire définie par l'Etat, quartiers prioritaires et veille. Depuis 2009, la Mitterrie, quartier de veille, fait l'objet d'une restructuration urbaine. En 2010, un groupe partenarial de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) a été initié par les services de la Commune. Le site de la Mitterrie connaîtra des changements majeurs dans les prochains mois. Il est proposé deux actions « Politique de la Ville » portant sur l'emploi et le volet social de l'accompagnement. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ce programme d'actions et d'autoriser le versement de la somme de 21.900 € à l'AREFEP.
- 17/256** **Commune associée de Lomme - Humanicité - Médiation sociale - Convention de coopération entre Citéo, l'Institut catholique de Lille, la Ville de Capinghem et la Ville.**
Adopté à la majorité
- En 2015, l'Institut Catholique de Lille (ICL) a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanicité, situé sur les territoires de Lomme et Capinghem. L'objectif est la pérennisation du service qui sera entièrement financé par l'ASL Humanicité dès janvier 2018. Au regard des résultats obtenus, l'ICL, la Ville de Capinghem et la Ville de Lille et sa commune associée de Lomme souhaitent maintenir ce dispositif pendant la phase transitoire du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le coût global est estimé à 50 675 € pour 2017, avec la répartition suivante : ICL : 20 675 €, ville de Capinghem : 20 000 €, et ville de Lille et sa commune associée de Lomme : 10 000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le maire ou l'élú délégué à signer la convention de coopération entre Citéo, l'ICL, la Ville de Capinghem et la Ville, et d'autoriser le versement de la subvention de 10 000 € à Citéo.
- 17/257** **Commune associée de Lomme - Création d'une servitude de cour commune sur le terrain de football sis rue Charles Gide à Lomme.**
Adopté à l'unanimité
- Dans le cadre du projet de construction d'un programme collectif de logements sur un terrain sis à Lomme 122 rue de l'Egalité et rue Charles Gide, la SARL Les Dunes de Flandres demande à bénéficier d'une servitude de cour commune sur le terrain communal contigu. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la création de la servitude de cour commune grevant la propriété communale sise rue Charles Gide, d'autoriser la procédure de déclassement de l'emprise de la propriété communale concernée et d'autoriser la signature de l'acte de constitution de cette servitude, pour laquelle une indemnité de 2.300 € sera versée à la Commune.

CONSEIL MUNICIPAL

4

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

FINANCES

17/258 Actualisation des tarifs des services municipaux courant 2017.

Adopté à

l'unanimité Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'actualisation des tarifs des services municipaux en cours d'année 2017, à compter des dates mentionnées dans le projet de délibération.

17/259 Produits irrécouvrables du budget principal - Admissions en non-valeur des créances publiques.

Adopté à

l'unanimité

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et, le cas échéant, sur la personne du redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, celles-ci sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. Cette mesure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 328.790,33 € pour les exercices 1998 à 2016.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17/260 Projet d'animation du parc urbain de la Citadelle - Bâtiments militaires - Plan de financement.

Adopté à

l'unanimité

Le parc de la Citadelle est un site urbain remarquable fréquenté par les Lillois à la recherche d'un cadre naturel ou d'un lieu particulièrement riche par son histoire et sa biodiversité, d'un espace de détente, d'un terrain de pratiques sportives. Dans le cadre de l'aménagement du site, plusieurs grands principes ont été retenus pour le projet et des éléments de programme pour la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments militaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville de Lille à s'engager dans le projet d'« animation du parc urbain de la citadelle-bâtiments militaires » et d'approuver le plan de financement prévisionnel.

17/261 SPL EuraTechnologies - Changement des statuts.

Adopté à

l'unanimité Du fait de l'élargissement du périmètre d'intervention que les actionnaires de la SPL EuraTechnologies envisagent, lesdits actionnaires souhaitent étendre l'objet social de la société et ses attributions conséquentes. En 2011, le statut de SPL avait été choisi afin de bénéficier d'une souplesse de gestion. Toutefois, ce statut apparaît aujourd'hui constituer un frein au développement de l'écosystème en limitant la réalisation de prestations exclusivement « pour » et « sur le territoire » des seuls actionnaires. Avec le statut de SEM, elle pourra également prendre toute participation financière, directe et indirecte, ou conclure toute convention avec toute entité juridique quelconque qui contribuerait à la réalisation de son objet et lui apporter toute assistance nécessaire à son bon développement et à ses objectifs de promotion, dans le respect des principes applicables à ses collectivités territoriales actionnaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la transformation de la Société Publique Locale dénommée EuraTechnologies en Société d'Économie Mixte.

17/262 Rénovation des Halles de Wazemmes - Indemnisation des commerçants.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille procèdera durant l'été 2017 à des travaux de rénovation des Halles de Wazemmes. Cette intervention n'étant pas compatible avec le maintien d'activité dans le bâtiment, il a été acté, en concertation avec l'ensemble des commerçants exerçant sous les Halles, une fermeture de l'équipement à compter du 3 juillet, et pour une durée estimée à 7 semaines. Ainsi, une procédure d'indemnisation amiable est établie. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les principes d'indemnisation et d'autoriser le versement des indemnisations allouées aux commerçants des Halles de Wazemmes.

17/263 Fête des Bois-Blancs - Subvention au Boxing Club Lille Bois-Blancs.

Adopté à

l'unanimité Soucieux de valoriser régulièrement cette réussite sur le territoire par une implication auprès des habitants des Bois-Blancs, les responsables d'EuraTechnologies ont retrouvé auprès des sportifs du Boxing Club Lille Bois-Blancs la force d'une énergie identique déployée au dépassement de soi et à l'accompagnement du développement de jeunes sportifs. D'un commun accord, ces deux acteurs complémentaires sur le territoire (économique, sportif et social) ont décidé d'intégrer l'organisation du gala de boxe annuel du Boxing Club Lille Bois-Blancs dans un événement festif et ouvert à tous. Cette Fête des Bois-Blancs se déroulera à EuraTechnologies le samedi 28 octobre 2017. Le budget prévisionnel s'élève à 25.500 €. La sollicitation auprès de la Ville de Lille s'élève à 20.000 € dont 16.000 € de la délégation Développement Économique et 4.000 € de la délégation Sport.

AFFAIRES MILITAIRES

17/264 Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire - Adhésion de la Ville - Cotisation au titre de l'année 2017.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire et le versement de la cotisation au titre de l'année 2017, d'un montant de 100 €.

17/265 Amicale des Anciens du 43ème Régiment d'Infanterie - Subvention.

Adopté à

l'unanimité L'Amicale des Anciens du 43ème Régiment d'Infanterie est une association créée en 1903, en vue de faire respecter et de transmettre le devoir de mémoire mais aussi de faciliter l'entraide militaire sous toutes ses formes. Pour l'accompagner dans ses actions, l'association sollicite une subvention de 1.000 € au titre de 2017.

GESTION DU PATRIMOINE PRIVÉ

17/266 Quartier de Lille-Sud - Fixation du loyer de l'immeuble sis 82-84 rue du Faubourg des Postes.

Adopté à

l'unanimité

Plusieurs associations occupent l'immeuble appartenant à la Ville situé au 82-84 rue du Faubourg des Postes. Des conventions seront prochainement conclues avec les différents occupants. Il y a lieu de fixer le tarif d'occupation des locaux.

CONSEIL MUNICIPAL

5

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

17/267 Politique de la Ville - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des quartiers prioritaires de la Ville. Pour poursuivre cette action, la Politique de la Ville propose d'adopter un programme d'actions complémentaires, pour un montant total de 22.000 €.

17/268 Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille propose de soutenir le renouvellement de deux postes d'emploi d'avenir, un poste de coordinateur des emplois d'avenir, un poste d'adulte relais et un poste d'éducateur au sein de trois associations ainsi que la création d'un poste d'adulte relais au sein d'une association, dans les quartiers prioritaires. Le cofinancement de ces postes s'élève à 64.914 € sur 2017, 11.098 € sur 2018 et 11.098 € sur 2019.

17/269 Activités de loisirs dans les quartiers - Modalités d'organisation - Tarification.

Adopté à

l'unanimité Les quartiers organisent, chaque année, d'une part, des balades (initialement l'été, étendues maintenant sur l'année) et, d'autre part, des sorties/repas, en particulier pour les seniors. Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les contributions afférentes à ces balades et sorties/repas.

17/270 Immeuble 7 bis rue de l'Asie - Fixation d'une redevance d'occupation.

Adopté à

l'unanimité L'immeuble situé 7 bis rue de l'Asie, d'une surface totale de 950 m², est la propriété de la Ville de Lille. Ces locaux auront désormais vocation à devenir un véritable « tiers-lieu », pour un usage polyvalent, partagé entre associations, services de la Ville et habitants. Il est proposé de fixer la redevance d'occupation applicable à l'immeuble sis 7 bis rue de l'Asie à un montant annuel de 25 €/m² pour l'association FAME.

CITOYENNETÉ

17/271 **Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.**

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de proximité. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (15 demandes de subventions), Centre (6 demandes de subventions), Faubourg de Béthune (2 demandes de subventions), Fives (2 demandes de subventions), Lille-Sud (3 demandes de subventions), Lille-Moulins (6 demandes de subventions), Saint-Maurice Pellevoisin (5 demandes de subventions), Vauban-Esquermes (6 demandes de subventions), Vieux-Lille (1 demande de subvention) et Wazemmes (5 demandes de subventions).

CONSEIL MUNICIPAL

6

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Lise DALEUX

NATURE EN VILLE

17/272 Animations des parcs et jardins - Subventions à diverses associations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de son programme d'animation des jardins lillois et de sensibilisation des habitants à l'environnement, la Ville de Lille souhaite contribuer au financement des actions initiées par diverses associations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions, pour un montant total de 39.875 €, aux associations suivantes : Lille Sud Insertion, Paroles d'Habitants, Des Jardins et Des Hommes et Entrelignes.

17/273 Animation des parcs et jardins - Végétalisation du domaine public par les habitants - Gratuité.

Adopté à

l'unanimité

La Ville souhaite encourager la végétalisation de la ville par ses habitants afin de développer le vivre ensemble et donner davantage de place à la nature en ville. Il s'agit d'investir un espace public encore minéral en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des associations et des conseils de quartier. La Ville souhaite donner une autorisation d'occupation temporaire de son domaine public, appelée "permis de végétaliser", pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de douze ans, à toute personne, collectif ou association s'engageant à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation. Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la délivrance de ces autorisations d'occupation du domaine public.

17/274 Aménagement de l'esplanade du Champ de Mars de la Citadelle de Lille - Mission de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 5 au marché - Autorisation de signature.

Adopté à

l'unanimité

Par délibération n° 09/152 du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a validé le principe d'un groupement de commandes avec la Métropole Européenne de Lille afin de désigner un maître d'œuvre unique pour la requalification du Champ de Mars de la Citadelle de Lille. Suite aux décalages de l'opération liés à l'acquisition foncière auprès de l'Armée, le maître d'œuvre a dû prolonger sa mission de suivi de l'exécution des travaux et sollicite, à ce titre, une rémunération complémentaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre.

PARC ZOOLOGIQUE

17/275 Parc Zoologique de Lille - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre des actions de conservation menées par le Parc Zoologique, la Ville de Lille souhaite contribuer au financement des actions initiées par l'association Kalaweit pour la conservation des primates asiatiques dans leur milieu naturel et la Royal Zoological Society of Scotland pour la conservation des chats de Pallas. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association Kalaweit et de 1.500 € au Royal Zoological Society of Scotland.

FERME PÉDAGOGIQUE

17/276 Ferme pédagogique Marcel Dhenin - Subvention à l'association Animavia au titre de l'année 2017.

Adopté à

l'unanimité

La ferme pédagogique Marcel Dhenin est un outil municipal de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Elle a aussi pour objectif de contribuer à la préservation du patrimoine génétique local à travers le cheptel et le végétal. Elle permet de faire connaître au grand public des espèces oubliées à forte valeur patrimoniale. L'association Animavia, partenaire de la ferme pédagogique, met à disposition un cheptel adapté aux activités. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une subvention de 20.000 € à l'association Animavia.

CONSEIL MUNICIPAL

7

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Jacques RICHIR

POLITIQUE DU STATIONNEMENT

17/277 Actualisation des tarifs du stationnement.

Adopté à la majorité

A la suite de la mise en œuvre du plan de déplacement lillois, les dispositifs de dépose-minute gérés par horodateurs à proximité de la gare de Lille-Flandres ont été supprimés. Par ailleurs, afin de prendre en compte la situation de certains quartiers éloignés du centre-ville, il est demandé au Conseil Municipal de modifier la grille des tarifs des droits de stationnement sur voirie.

17/278 Décentralisation du stationnement payant - Fixation des droits de stationnement.

Adopté à la majorité

L'article 63 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite « MAPTAM ») modifie l'article L. 2333-87 du code général des collectivités territoriales et réforme le système du stationnement payant en décentralisant complètement ce dispositif. Les objectifs de cette évolution législative sont triples : donner aux autorités locales l'ensemble des outils nécessaires à la mise en place d'une stratégie de mobilité durable ; encourager le report modal vers les transports collectifs et améliorer la fluidité de la circulation et du stationnement ; améliorer la lutte contre la fraude. L'entrée en vigueur du nouveau système est fixée au 1er janvier 2018. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs des droits de stationnement des véhicules sur voirie.

17/279 Décentralisation du stationnement payant - Convention entre l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) et la Ville relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la décentralisation du stationnement payant, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) et la Ville relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

BRADERIE

17/280 **Braderie de Lille - Tarifs des redevances dues pour l'occupation du domaine public -**
Adopté à la **Complément.**
majorité

Par délibération n° 17/146 du 31 mars 2017, le Conseil Municipal a fixé, notamment, le tarif de la redevance d'occupation du domaine public due par les brocanteurs/antiquaires professionnels durant la Braderie de Lille au montant forfaitaire de 250 €. Il est proposé au Conseil Municipal d'étendre cette tarification aux brocanteurs non professionnels qui bénéficient également d'avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation.

FÊTES ET ANIMATION

17/281 **Comité d'Animation des Bois-Blancs - Subvention.**
Adopté à

l'unanimité Le Comité d'Animation des Bois-Blancs a sollicité le soutien financier de la Ville pour la mise en œuvre d'animations de quartier en 2017. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € au titre de la délégation Fêtes et Animation.

CONSEIL MUNICIPAL

8

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

17/282 Activités périscolaires et extrascolaires - Subventions aux centres sociaux.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les 2ème et 3ème versements des subventions aux centres sociaux au titre de l'année 2017 et le versement d'un acompte sur subvention pour l'année 2018.

17/283 Prestations extrascolaires, périscolaires et de restauration scolaire - Remises gracieuses.

Adopté à

l'unanimité

Des familles éprouvant de grandes difficultés financières sollicitent la Ville pour une diminution ou l'annulation des dettes qu'elles ont contractées. Au regard de ces situations, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les remises gracieuses.

PROJET EDUCATIF GLOBAL

17/284 Nouvelles Activités Périscolaires - Interventions au trimestre 3 - Convention et avenant à la convention d'objectifs.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions aux associations "L'atelier des p'tits Archis" et "Moteur, Art et Actions" pour un montant total de 2.681,40 €.

17/285 Projet parentalité - Eco-mobilité scolaire - Subvention à l'association Grand huit.

Adopté à la

majorité

L'association Le Grand Huit œuvre autour des thèmes des modes de déplacement doux sous l'angle culturel, festif ou encore sportif. Le projet d'éco-mobilité scolaire qu'elle propose a pour but de modifier les habitudes de déplacement des parents qui amènent leurs enfants à l'école en mettant à leur disposition pendant un mois une trottinette. Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à l'association Le Grand Huit une subvention de 1.620 €.

PARENTALITÉ

17/286 Parentalité - Subventions 2017.

Adopté à

l'unanimité La délégation Parentalité, à travers l'appel à projets 2017, s'attache à soutenir tous les parents dans l'exercice de leur fonction parentale tout en apportant une vigilance particulière aux parents confrontés à des difficultés liées à la complexité de leurs conditions de vie. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, dont les actions de soutien aux parents répondent aux critères définis par la Ville pour l'attribution d'une aide financière, pour un montant total de 178.450 €.

CONSEIL MUNICIPAL

9

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

DROITS DE L'HOMME

17/287 **Programmation Droits de l'Homme - Lutte contre les discriminations - 3ème**
Adopté à la **répartition.**
majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association Lil' Kréyol dans le cadre de l'organisation d'une programmation à l'occasion de la journée de commémoration contre l'esclavage.

CONSEIL MUNICIPAL

10

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

17/288 **Délégation Personnes Agées - Subventions aux associations.**

Adopté à

l'unanimité Dans sa politique destinée aux personnes âgées, la Ville de Lille apporte son soutien aux associations qui œuvrent dans ce domaine. Les axes privilégiés de cette politique s'articulent autour de l'hébergement, l'information, l'accompagnement social et le maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile. Plusieurs structures ont répondu à l'appel à projet pour demander un financement à la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 38.500 €.

17/289 **Convention d'expérimentation OCTAVE.**

Adopté à

l'unanimité L'expérimentation OCTAVE s'inscrit dans le développement de nouvelles formes d'habitat avec services dédiés aux personnes vieillissantes. La Métropole européenne de Lille a conçu et piloté l'expérimentation OCTAVE et a rédigé une convention d'expérimentation OCTAVE, dont la Ville de Lille sera signataire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer cette convention, qui fixe les conditions du partenariat entre les différentes parties prenantes de l'expérimentation, notamment l'Etat, le Département, la MEL, les bailleurs sociaux et les communes.

CONSEIL MUNICIPAL

11

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Franck HANOH

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

17/290 **Adoption d'une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la
Adopté à délinquance pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de
l'unanimité Lomme.**

Afin de mettre en œuvre les orientations nationales en matière de sécurité et de prévention et de prendre en compte l'évolution des problématiques locales, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance à Lille, Lomme et Hellemmes, qui se substituera au Contrat Local de Sécurité signé en 2009.

POLICE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

17/291 **Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des
Adopté à frais.
l'unanimité**

A la suite d'opérations d'enlèvement de véhicules et de leur mise en fourrière, trois contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement et de gardiennage ou l'annulation du titre de recette correspondant aux frais.

CONSEIL MUNICIPAL

12

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

17/292 **Projets Jeunesse 2017 - Soutien à l'initiative de projets de jeunes - Aide aux projets**
Adopté à **associatifs de jeunesse.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 43.500 €.

17/293 **Délégation Jeunesse - Dispositif "Bourse d'aide aux jeunes" - Changement de**
Adopté à **dénomination et fusion des aides - Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) -**
l'unanimité **Nouveaux critères d'attribution et montant des aides accordées.**

Par délibérations n° 02/1167 du 16 décembre 2002 et n° 15/323 du 2 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un dispositif portant sur la mise en œuvre de bourses d'aide « Crédits Initiatives Loisirs – BAFA et BILS » et « Permis de conduire », l'objectif étant de permettre aux jeunes lillois de réaliser un projet individuel ou collectif en bénéficiant d'un soutien et d'accompagnement dans le but de valoriser la citoyenneté et de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation. Par délibération n° 16/494 du 7 octobre 2016, le Conseil Municipal a adopté les axes de la politique jeunesse de la Ville de Lille en répondant par ailleurs à l'appel à projet lancé par l'Etat dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) porté avec la MEL. Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les dispositifs opérationnels suivants : Bourses d'aide au passage du BAFA, Bourse d'aide au Permis de conduire et BILS, intégrant la part du financement du PIA à cet effet.

17/294 **Mise en œuvre des actions inscrites au titre du PIA Jeunesse - Signature de la**
Adopté à **convention entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille.**
l'unanimité

Dans le cadre du nouveau Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille ont répondu à l'appel à projets lancé en février 2015. Afin de mettre en œuvre les actions inscrites au titre du PIA Jeunesse, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre la MEL et la Ville de Lille, subséquente à la convention entre l'ANRU et la MEL signée en décembre 2016.

ECONOMIE NUMÉRIQUE

17/295 **Digital Summer Game - Exposition autour du jeu vidéo indépendant - Subvention à l'association OrdiRétro.**
Adopté à l'unanimité

En lien avec ses missions de médiation, l'association OrdiRétro propose à la Ville de Lille le projet « Digital Summer Game », exposition jouable grand public. Cette installation invite à découvrir les grands noms du jeu vidéo et le renouveau de la scène indépendante locale, tout en sensibilisant les publics au bon usage du jeu vidéo et à la signalétique associée. Cette exposition sera présentée au mois d'Août pendant une semaine au sein d'un ALSH de la Ville dont le projet éducatif porte sur le « voyage à travers le jeu ».

17/296 **Association La 27ème Région - Programme d'expérimentation "Les Eclaireurs" - Convention de partenariat entre l'association et la Ville.**
Adopté à l'unanimité

L'association La 27ème Région propose aux collectivités territoriales de les aider à améliorer leurs politiques publiques en utilisant des méthodes innovantes. La participation au programme « Les éclaireurs » vise à repenser la conception de grands projets informatiques. La Ville de Lille souhaite participer à ce programme d'expérimentation dans le cadre de la refonte de ses systèmes d'information et du programme e-administration. La participation à ce programme donne lieu au versement d'une contribution d'un montant de 13.600 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'association La 27ème Région et la Ville permettant la réalisation de cette action.

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

17/297 **Subventions aux opérateurs Cinéma, Audiovisuel et Arts Numériques.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 27.735 €.

CONSEIL MUNICIPAL

14

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

17/299 **Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Approbation de conventions de mécénat pour la réalisation d'une fresque dans l'espace public - Admission en recettes - Ajustements - Virements de crédits - Décision modificative n° 1.**
Adopté à la majorité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les conventions de mécénat avec Nacarat, groupe Rabot-Dutilleul et la Caisse d'Epargne et de voter la décision modificative n° 1 qui permet d'ajuster le budget de la régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois.

17/300 **Subventions aux opérateurs culturels.**

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 77.665 €.

17/301 **Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.**

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts d'œuvres à venir et d'autoriser la poursuite des prêts consentis par anticipation.

17/302 **Crédit-Loisirs - Actualisation des établissements culturels - Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville et la Mission Locale pour l'année 2017.**

Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille et la Mission Locale sont partenaires du dispositif Crédit-Loisirs. Ce partenariat a été reconduit pour 2017 par délibération n° 16/623 du 1er décembre 2016. Toutefois, l'actualisation tarifaire des établissements culturels à compter du 1er juillet prochain impacte de fait certains tarifs Crédit-Loisirs. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant à la convention avec la Mission Locale précisant ces modifications.

17/303 Achat et location de matériels scéniques, de consommables scéniques et de petits matériels scéniques pour les établissements culturels de la Ville de Lille et de ses Communes associées.
Adopté à l'unanimité

Les lieux culturels et les services transversaux des trois Communes associées recourent, pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs événements, à des matériels spécifiques liés aux arts de la scène, éclairage scénique, systèmes de sonorisation, vidéo, mise en œuvre de plateaux. Ces fournitures permettent à tous les services municipaux concernés de doter les équipements en matériels scéniques ou en petits matériels et consommables scéniques, ou de louer du matériel scénique pour assurer la réalisation de certaines manifestations. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation pour la fourniture de matériels scéniques.

17/304 Financement des échanges culturels internationaux - Avenant à la convention triennale entre la Ville et l'Institut Français - Versement d'une subvention.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du partenariat entre la Ville de Lille et l'Institut Français encadré par une convention triennale, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant à la convention qui fixe le versement de la participation de la Ville de Lille, s'élevant à 30.000 € pour l'année 2017.

17/305 Cycle de projections dans le cadre du Centre de Ressources - Partenariat avec le Flow et l'association l'Univers.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la mise en place d'un cycle de projections documentaires autour de la culture hip hop, la Ville de Lille (Flow) souhaite conclure un partenariat avec l'association l'univers.

17/306 Micro-Folie à la maison Folie Moulins.
Adopté à l'unanimité

La Micro-folie est un concept de lieu culturel développé par l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de La Villette mettant en regard quatre propositions culturelles dans un même espace : musée numérique, espace scénique, espace de convivialité, «Minilab». Le projet est d'installer une micro-folie à la maison Folie Moulins en juin 2017. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de La Villette.

17/307 Palais des Beaux-Arts - Mécénats collaboratifs pour le financement de la phase 2 du Projet Scientifique et Culturel dédiée au département des plans reliefs.
Adopté à l'unanimité

Une opération de mécénat collaboratif a été lancée pour financer la phase 2 du Projet Scientifique et Culturel du Palais des Beaux-Arts qui est dédiée à la restauration et à la mise en valeur des plans reliefs et notamment celui de Lille. Huit mécènes se sont déjà engagés : le Crédit du Nord, Du Biez Traiteur, la Bijouterie Lepage, Richard Mobilier, Catelys, SLIH, Solutial et Le Furet du Nord pour un montant total de 18.800 €. Ces mécènes bénéficieront des contreparties offertes par le Musée dans la limite de 25 % du montant de leur apport. Par ailleurs, Cleaning Bio souhaite soutenir le projet porté par le Musée au travers d'un don de 1.200 € affectés à la restauration des plans reliefs de Lille.

- 17/308 Palais des Beaux-Arts - Exposition "Millet" et "Millet USA" - Mécénats.**
Adopté à l'unanimité Engie et AG2R La Mondiale souhaitent apporter leur soutien à l'exposition "Millet" et "Millet USA" qui se déroulera du 13 octobre 2017 au 21 janvier 2018. Ces mécénats, à hauteur respective de 40.000 € et 50.000 €, seront affectés au financement de cette exposition. Ces mécènes bénéficieront des contreparties offertes par le musée dans la limite de 25 % du montant de leur apport. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des conventions de mécénat afférentes.
- 17/309 Palais des Beaux-Arts - Mécénat de compétences à l'occasion de deux soirées organisées pour les vingt ans de la rénovation et de la réouverture du musée.**
Adopté à l'unanimité Les vingt ans de la rénovation et de la réouverture du musée donnent lieu à deux soirées d'inauguration les 22 et 23 juin 2017. Alive Event souhaite apporter son soutien au travers d'un mécénat de compétence valorisé à hauteur de 19.804,50 €. Il apporte à ce titre un soutien matériel et technique pour la sonorisation et la lumière lors de ces soirées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de mécénat.
- 17/310 Palais des Beaux-Arts - Concessions relatives à l'espace de restauration et à l'espace de librairie - Avenants.**
Adopté à l'unanimité A la suite des aménagements de l'Atrium, un avenant aux contrats de concession de l'espace restauration, d'une part, et de l'espace librairie, d'autre part, doit être signé afin de préciser les conditions d'assurance et certaines conditions particulières d'exploitation du café. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces avenants.
- 17/311 Palais des Beaux-Arts - Cession de droits d'auteur de 14 photographies.**
Adopté à l'unanimité Afin de revaloriser le couloir central de la station de métro République, le Palais des Beaux-Arts souhaite exposer, en lien avec Kéolis, 14 photographies réalisées par une communauté Instagrammeur. L'exposition de ces photographies requière une cession des droits de leurs auteurs. Par ailleurs, Kéolis prendrait à sa charge la restauration des cadres et le Palais des Beaux-Arts le coût des tirages des photographies.
- 17/312 Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peintures - Prise en charge des frais relatifs à la venue de stagiaires de l'Université Paris I.**
Adopté à l'unanimité Tous les ans, le Palais des Beaux-Arts accueille des étudiants de l'université Paris I dans le cadre de leur cursus en sciences et techniques de conservation/restauration des biens culturels. Ces derniers effectuent une mission de dépoussiérage de certaines œuvres en réserve durant la première semaine de septembre. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la prise en charge des frais d'hébergement des étudiants.
- 17/313 Musée d'Histoire Naturelle - Radiation d'un ensemble d'objets ethnographiques de l'inventaire.**
Adopté à l'unanimité La Ville a reçu en dépôt en 2004 un ensemble d'objets d'ethnographie. Cet ensemble a été inventorié par erreur. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la radiation de l'inventaire de cet ensemble, en raison de son inscription induue.

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

- 17/314** **Coopération internationale et européenne - Aide humanitaire d'urgence - Subvention**
Adopté à **à la Fondation de Lille.**
l'unanimité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une aide financière de 5.000 € à la Fondation de Lille qui lance un appel à la solidarité en faveur de la famine au Soudan du Sud, au Nigéria, en Somalie et au Yémen.
- 17/315** **Coopération internationale et européenne - Education au développement et solidarité**
Adopté à la **internationale - Subvention à la Fondation de Lille.**
majorité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 20.000 € à la Fondation de Lille dans le cadre du Festival des Solidarités 2017 (ex Semaine de la Solidarité Internationale).
- 17/316** **Coopération internationale et européenne - Volontaires de solidarité internationale à**
Adopté à la **Oujda et Saint-Louis - Subventions à l'association France Volontaires.**
majorité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à France Volontaires pour les volontaires de solidarité internationale dans les villes partenaires de Oujda (Maroc) et Saint-Louis (Sénégal), pour un montant total de 36.961 €.
- 17/317** **Coopération internationale et européenne - Projet de coopération pour une énergie**
Adopté à la **durable avec Oujda - Subvention au lycée Baggio.**
majorité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 6.493 € au lycée Baggio dans le cadre du projet de coopération pour une énergie durable avec Oujda (Maroc).
- 17/318** **Coopération internationale et européenne - Subvention à diverses associations dans le**
Adopté à la **cadre des coopérations avec Naplouse et Saint-Louis du Sénégal.**
majorité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux structures suivantes : Krysalide diffusion, Ville de Naplouse, Université de Lille I et La Goutte d'eau, pour un montant total de 28.724 €.
- 17/319** **Coopération internationale et européenne - Subventions à diverses associations dans**
Adopté à la **le cadre de partenariats européens.**
majorité
- Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations CRIJ, La Malterie et S'Konnection, pour un montant total de 8.300 €.

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Estelle RODES

RELATIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

**17/320 Opération "Kolocation à Projet Solidaire (KAPS)" - Convention d'objectifs
Adopté à quadripartite entre l'OPHLM Lille Métropole Habitat, SIA Habitat, l'association de
l'unanimité la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) et la Ville.**

Dans le cadre de colocations à projet solidaire, il est proposé aux étudiants des colocations qui permettent l'engagement solidaire. À chaque projet social développé sur un territoire correspond une colocation étudiante. Cette démarche constitue une offre complémentaire conciliant accès au logement étudiant et action citoyenne. C'est dans cet objectif qu'il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention entre les bailleurs sociaux, l'OPHLM Lille Métropole Habitat et SIA Habitat, l'association AFEV et la Ville pour la réalisation de ce projet.

**17/321 Quartier des Bois-Blancs - Nouveau Programme de renouvellement urbain (NPNRU)
Adopté à - Convention de groupement de commande entre la Métropole Européenne de Lille,
l'unanimité Lille Métropole Habitat et la Ville de Lille.**

Le quartier des Bois-Blancs, et plus précisément le « secteur Aviateurs », a été retenu par le Comité local d'engagement du 18 avril 2016 comme Quartier d'Intérêt Régional (QIR) au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le protocole de préfiguration métropolitain du NPNRU, signé le 2 novembre 2016, prévoit le financement d'une étude de faisabilité urbaine et financière pour la résidentialisation du « secteur Aviateurs », qui permettra de définir les opérations nécessaires au renouvellement urbain de ce secteur. La présente délibération vise à autoriser la signature d'une convention de groupement de commande entre la Ville de Lille, LMH et la MEL (désignée coordonnateur) pour lancer cette étude sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Cette convention définit la répartition du financement de cette étude conformément au protocole de préfiguration.

**17/322 Quartier Wazemmes - Quartier Lille-Moulins - Nouveau Programme National de
Adopté à Renouveau Urbain (NPNRU) - Etude stratégique d'intervention sur l'habitat
l'unanimité privé ancien - Convention de groupement de commandes.**

Dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), la Ville de Lille et la Métropole Européenne de Lille (MEL) ont décidé d'engager une étude afin de les accompagner dans la définition d'une stratégie opérationnelle d'intervention sur les secteurs d'étude d'habitat ancien dégradé Lille Moulins et Wazemmes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention de groupement de commandes entre la MEL et la Ville afin de confier le pilotage de cette étude à La Fabrique des Quartiers, en « in house ». Elle comprendra deux lots : un lot relatif au diagnostic et préconisations pré-opérationnelles pour la requalification de l'habitat privé ancien dégradé, notamment pour le traitement des copropriétés fragiles et un lot relatif au diagnostic et aux préconisations pré-opérationnelles pour la sécurité, la requalification et la remise sur le marché des commerces de proximité.

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RELATIONS SOCIALES

17/323 **Renouvellement du plan d'actions de la Ville de Lille pour l'emploi et l'insertion des personnels municipaux en situation de handicap - Convention avec le FIPHFP (2017/2020).**
Adopté à l'unanimité

Poursuite de la politique engagée avec le FIPHFP autour de trois axes principaux : ~ compensation du handicap, amélioration de la qualité de vie au travail et maintien en emploi ~ égalité professionnelle ~ insertion professionnelle par l'accompagnement vers une qualification (apprentissage, stagiaires écoles)

RESSOURCES HUMAINES

17/324 **Régime indemnitaire - Prime d'accord salarial pour l'année 2017.**
Adopté à l'unanimité

En 2006, dans le cadre d'un protocole d'accord triennal, la Ville de Lille a décidé le versement d'une prime d'accord salarial. Chaque année depuis cette date, dans un contexte financier contraint, la Ville a reconduit l'attribution de cette prime, dont le montant a été revalorisé. Les réflexions avec les organisations syndicales sur les perspectives d'un nouveau protocole ont conduit à s'interroger sur cette prime. Il a été convenu que cette dynamique contribuait à reconnaître la contribution du personnel à l'action municipale, dans la limite des possibilités réglementaires, et en favorisant les rémunérations les plus faibles. Aussi, conformément au nouvel accord intervenu, il est proposé de reconduire ce versement pour 2017.

17/325 **Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 - Prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire - Plan pluriannuel - Organisation des sélections professionnelles - Ajustement.**
Adopté à l'unanimité

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 prolongent le dispositif d'accès à l'emploi titulaire jusqu'au 12 mars 2018. Suite à l'étude approfondie d'une situation, il a été mis en exergue l'éligibilité au dispositif d'accès à l'emploi titulaire d'un agent supplémentaire sur le grade d'assistant-e d'enseignement artistique principal-e de 2ème classe. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire modifié.

17/331 **Mise à disposition de deux agents de la Ville de Lille au Comité des Œuvres Sociales Adopté à (COS) du personnel de la Ville de Lille et d'Hellemmes, du Centre Communal l'unanimité d'Action Sociale de Lille et d'Hellemmes, et du Crédit Municipal de Lille.**

A la suite du départ en retraite de deux agents de la Ville de Lille mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales (COS), il est proposé de les remplacer par deux nouveaux agents sur les fonctions d'agent d'accueil au secrétariat et d'agent de service à la cafeteria dans le cadre d'une convention pluriannuelle cadre 2016-2020 autorisée par délibération n°16/78 du 22 janvier 2016.

17/332 **Association "Ecole Supérieure Musique et Danse Nord de France" (ESMD) - Mise à Le Conseil disposition d'agents municipaux - Information au Conseil Municipal. Municipal prend acte**

L'Ecole Supérieure Musique et Danse Nord de France, accueillie au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional, est habilitée à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel Musicien, le Diplôme d'Etat de Musique et la préparation au Diplôme d'Etat de Danse. La Ville de Lille apporte à la réalisation des missions de service public le concours de membres du personnel en mettant à disposition des agents municipaux dans le cadre d'une convention. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette mise à disposition.

17/333 **Organisme de Foncier Solidaire de la métropole lilloise - Convention de mise à Adopté à disposition de personnel. l'unanimité**

La Ville de Lille est membre fondateur de l'association de préfiguration de l'Office de Foncier Solidaire de la métropole lilloise, créé en mars 2017. Cette association réunit la Ville de Lille, la FPI ainsi que la Fondation de Lille reconnue d'utilité publique souhaitant développer une offre de logements durablement abordables en bail réel solidaire (BRS) pour le parcours résidentiel des familles tout en sécurisant leur accompagnement. En mars 2017, les membres fondateurs se sont structurés juridiquement en association (loi 1901) à but non lucratif. Compte tenu de son engagement fort en faveur de l'accession à la propriété des ménages modestes depuis plusieurs années, il est proposé que la Ville de Lille mette à disposition un agent pour la durée de l'expérimentation de 2 à 4 ans. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présente convention autorisant la mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Lille et le financement de ses missions par l'OFSML à hauteur estimée de xxx €.

17/334 **Restaurant municipal - Modalités d'accès des agents de la Direction territoriale Nord Adopté à Picardie du CEREMA - Subvention de l'Etat - Convention entre l'Etat et la Ville. l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention entre l'Etat et la Ville définissant les modalités d'accès au restaurant municipal des agents de la Direction territoriale Nord Picardie du CEREMA.

MARCHÉS PUBLICS

17/335 Fourniture et livraison de fruits et légumes conventionnels pour la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la restauration collective, des marchés publics à destination de la restauration scolaire et de la petite enfance doivent être passés pour procéder à l'achat de denrées alimentaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés afférents conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

17/336 Prestations de gardiennage pour la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes, le CCAS de Lille, le CCAS de Lomme et le CCAS d'Hellemmes.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du marché de gardiennage pour la Ville de Lille et ses Communes associées de Lomme et d'Hellemmes, le CCAS de Lille, le CCAS de Lomme et le CCAS d'Hellemmes.

17/337 Quartier de l'Épine à Hellemmes - Construction du groupe scolaire Rostand - Autorisation de signature du marché de location de modulaires.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire Rostand dans le quartier de l'Épine à Hellemmes, il est envisagé de louer 778 m² de modulaires afin d'accueillir l'école maternelle de manière temporaire pendant les travaux. Il est donc nécessaire de lancer un marché de fournitures et de services avec prix forfaitaires pour la construction et le repliement et des prix unitaires pour la location de ces modulaires. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des pièces de ce marché.

17/338 Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel d'Offres.
Adopté à l'unanimité

Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information de la Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

CONTENTIEUX

17/339 Quartier de Fives - Crèche de Fives située square des Mères, 91 rue de Lannoy - Ecoles Ferdinand Buisson, Aristide Briand et Gustave Nadaud, situées boulevard Eugène Duthoit à Lille - Protocoles transactionnels.
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des protocoles transactionnels en vue de régler les différends relatifs à la crèche de Fives et aux écoles Ferdinand Buisson, Aristide Briand et Gustave Nadaud.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

17/340 **Attribution de subventions de fonctionnement aux organisations syndicales hébergées
Adopté à la** **à la Bourse du Travail.**
majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention, d'un montant total de 327.408 €, allouée au titre de l'année 2017, aux unions locales des syndicats lillois hébergées au sein de la Nouvelle Bourse du Travail afin de soutenir leurs actions (permanences ouvertes à l'ensemble des Lillois, forums syndicaux, journées « portes ouvertes » et actions de soutien aux citoyens lillois en difficultés), l'ensemble des activités de ces organisations syndicales étant destiné à prévenir les conflits du travail au niveau local.

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Xavier BONNET

COMMERCE

17/341 **Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Animations commerciales et promotion des marchés de plein air - Subventions à diverses associations et unions commerciales.**
Adopté à l'unanimité

En 2017, diverses unions et associations commerciales (Union Commerciale Gambetta et Halles, Union Commerciale et Artisanale de Fives, Groupement des Acteurs Economiques de Lille-centre, Union du Commerce Hellemmois, Culture B et Association Caulier Fives Animation) souhaitent mettre en place des animations commerciales et de promotion des marchés de plein air pour un budget prévisionnel total de 48.810,27 €. Il est proposé d'octroyer une subvention totale, au titre du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, de 26.733,75 €, dont 13.106,87 € pour la Ville (12.224,81 € au titre de la délégation Commerce et 882,06 € au titre de la délégation Marchés de plein air).

17/342 **Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services - Aide directe à la rénovation de vitrines et amélioration des équipements de sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services - Subvention.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre du PLA Commerce, la Ville de Lille, avec le concours du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), apporte une subvention pour la rénovation des vitrines aux commerçants des périmètres définis souhaitant faire appel à une entreprise afin d'améliorer leur vitrine, leurs équipements de sécurité extérieurs ou les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de leur entreprise aux personnes handicapées ou aux personnes à mobilité réduite. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution d'une subvention de 3.173,38 € à l'établissement "A LES CHOPEES", sis 355 rue Léon Gambetta à Lille.

CONSEIL MUNICIPAL

20

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Antony GAUTIER

SPORT

17/343 Attribution de subventions d'organisation aux associations sportives lilloises.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville, pour un montant total de 41.500 €.

17/344 Accueil de personnes handicapées - Attribution de subventions à diverses associations sportives.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations sportives accueillant des personnes handicapées, pour un montant total de 15.950 €.

CONSEIL MUNICIPAL

22

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Laurent GUYOT

INCLUSION SOCIALE

17/345 Associations œuvrant pour l'inclusion sociale - Subventions 2017.

Adopté à

l'unanimité Dans son appel à projet 2017 pour l'inclusion sociale, la Ville de Lille a souhaité s'engager de manière prioritaire en faveur des actions qui facilitent l'accès aux droits et aux biens élémentaires et des actions qui favorisent l'inclusion dans le champ social et professionnel. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 62.800 €.

17/346 Déploiement de jeunes en service civique sur le territoire lillois - Subvention à l'association Réussir la Mission Locale de Lille.

Adopté à l'unanimité

Depuis maintenant 10 ans et l'obtention de son premier agrément au titre du service civil volontaire, devenu depuis service civique, la Ville de Lille a démontré l'intérêt qu'elle portait à ce dispositif. L'association Réussir la Mission Locale de Lille souhaite déployer ce dispositif sur le territoire communal avec un objectif de 375 jeunes engagés par an. La Ville de Lille souhaite accompagner cette montée en charge en accordant une subvention de 8.000 € sur l'exercice 2017. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

CONSEIL MUNICIPAL

23

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Dominique PICAULT

BUDGET

17/347 **Approbation des comptes de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2016 –**
Adopté à **Ville de Lille - Hellemmes - Lomme.**
l'unanimité

Le Comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document comptable de synthèse appelé compte de gestion qui rassemble tous les comptes effectués au cours de l'exercice. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes de gestion du Trésorier Principal.

17/348 **Approbation du Compte Administratif - Villes de Lille, Hellemmes, Lomme -**
Adopté à **Exercice 2016.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2016 du budget des Villes de Lille, Hellemmes et Lomme.

17/349 **Ville de Lille - Hellemmes - Lomme - Exercice 2016 - Affectation des résultats.**
Adopté à
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget de la Ville de Lille, Hellemmes, Lomme.

17/350 **Ville de Lille - Dotations complémentaires et nouvelles - Virements de crédits -**
Adopté à la **Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements - Budget -**
majorité **supplémentaire 2017.**

Les dotations ont pour vocation d'adapter le document budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

17/351 **Budget Supplémentaire 2017 - Programmes d'équipement de la section**
Adopté à la **d'investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.**
majorité

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL

24

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

17/352 Patrimoine - Subventions aux associations - Année 2017.

Adopté à la majorité

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux associations, pour un montant total de 61.350 €.

17/353 Mise à disposition de locaux auprès de structures culturelles - Fixation du tarif d'occupation.

Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille aide et conforte les associations et les structures qui s'inscrivent dans le développement de sa politique artistique et culturelle. Au regard de l'intérêt et de la qualité de leur projet artistique et culturel, et afin de permettre le déploiement de leurs activités, elle apporte son partenariat à différents organismes ou associations par la mise à disposition de locaux, qu'elle formalise par convention. A ce titre, la Ville établit des conventions avec les associations "Renaissance du Lille Ancien", "le 8 Renversé" et "Tango ? Tango !" et la SARL du "Théâtre du Nord" pour la mise à disposition du Canal Saint-Pierre, de l'église Sainte-Marie Madeleine et de la Vieille Bourse. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition de ces locaux.

ARCHIVES

17/354 Participation de la Ville de Lille au portail francearchives.fr.

Adopté à

l'unanimité

Afin de valoriser le patrimoine écrit numérique de la Ville de Lille, le service des Archives souhaite rejoindre le portail national francearchives piloté par le Service Interministériel des Archives de France / Ministère de la Culture. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la participation de la Ville au portail francearchives.fr et la signature des conventions.

CONSEIL MUNICIPAL

25

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLE

- 17/355 Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**
Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions aux écoles, ayant des actions de proximité, à l'initiative des Conseils de quartier. Les quartiers concernés sont : Lille-Centre (2 demandes de subventions), Lille-Sud (3 demandes de subventions), Lille-Moulins (2 demandes de subventions) et Vauban-Esquermes (1 demande de subvention).
- 17/356 Désaffectation des locaux scolaires des écoles Renard Saint Exupéry et Madame de Ségur sises boulevard de Strasbourg à Lille.**
Adopté à l'unanimité Suite à la fermeture des écoles Renard Saint Exupéry et Madame de Ségur à la fin de l'année scolaire 2016/2017, la Ville de Lille souhaite récupérer les locaux scolaires. Une procédure de désaffectation a été engagée et soumise pour décision au Conseil Municipal.
- 17/357 Changement d'implantation de l'école "la Briqueterie" et désaffectation des anciens locaux scolaires sis 7 bis rue de l'Asie à Lille.**
Adopté à l'unanimité La Ville de Lille souhaite implanter l'école "la Briqueterie" dans les locaux scolaires de l'école Bracke Desrousseaux sis 11 rue Paul Bardou à Lille et récupérer les anciens locaux scolaires sis 7 bis rue de l'Asie à Lille.
- 17/358 Désaffectation de locaux scolaires à l'école Samain Trulin sis 17 avenue Verhaeren à Lille.**
Adopté à l'unanimité La Ville de Lille souhaite procéder à la désaffectation de locaux scolaires à l'école Samain Trulin. Cette désaffectation de locaux sera effective à l'issue de la fin de l'année scolaire 2016/2017. Une procédure de désaffectation a été engagée et soumise pour décision au Conseil Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL

27

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Audrey LINKENHELD

POLITIQUE DU LOGEMENT

17/359 **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement - Appel à projets**
Adopté à **2017 - Deuxième programmation.**
l'unanimité

L'appel à projets annuel de la délégation Logement pour 2017 a été lancé en décembre 2016 pour les thématiques suivantes : l'accès au logement, la défense des droits au logement, l'habitat indigne, le mieux vivre ensemble, l'habitat durable. Après examen des demandes des associations, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à trois associations, pour un montant total de 9.000 €.

CONSEIL MUNICIPAL

28

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Michel IFRI

ACCÈS AUX VACANCES ET AUX LOISIRS POUR TOUS

17/360 **Accès aux vacances et aux loisirs pour tous - Subvention aux associations Vacances et**
Adopté à **Familles et les Vacances Solidaires.**
l'unanimité

Dans le cadre du dispositif « Accès aux vacances et Loisirs pour tous » et afin de permettre au plus grand nombre de Lillois de profiter des vacances, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.500 € à l'association Vacances et Familles et 12.000 € à l'association les Vacances Solidaires.

CONSEIL MUNICIPAL

29

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Véronique BACLE

PETITE ENFANCE

17/361 Association Petite Enfance - Subventions 2017.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, au titre de l'année 2017, à diverses associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d'accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles, pour un montant total de 20.937 €.

17/362 Petite Enfance - Centres sociaux - Subventions 2017.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal a autorisé le versement d'un premier acompte aux centres sociaux sur la subvention municipale 2017. Il est proposé de verser le solde de cette subvention selon un échéancier pour la poursuite des activités en direction des jeunes enfants et de leurs familles.

**17/363 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) - Association les Petites Pousses -
Adopté à Création.**

l'unanimité

L'association les Petites Pousses va ouvrir une Maison d'Assistantes Maternelles sur le quartier du Vieux-Lille en septembre 2017. Il est proposé de soutenir financièrement cette initiative par la mise à disposition de mobilier/matériel.

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

17/364 **Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) -**
Adopté à **Subvention à l'association Pink up.**
l'unanimité

Le projet de l'association « Pink'up l'élégance au pluri'elles » vise à permettre une meilleure insertion socio-professionnelle des femmes en situation de précarité et de fragilité psychosociale, en favorisant l'estime et la confiance en soi par l'accès au bien-être, au mieux-être et au savoir-être. Elle a également pour objet de soutenir, en complémentarité, les intervenants sociaux, les associations ou les institutions, dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel des femmes. L'association utilisera un salon de beauté social et solidaire comme support à son activité économique. L'idée du projet est d'aider à l'insertion socio-professionnelle par la lutte contre les discriminations liées à l'apparence et la confiance en soi. Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide au démarrage de 5.000 € à l'association Pink up l'élégance au pluri'elles pour l'année 2017.

CONSEIL MUNICIPAL

31

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

- 17/365** **Lecture publique - Subventions aux associations.**
Adopté à la
majorité Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville de Lille, la vie littéraire occupe une place incontournable. Dans ce cadre, il est proposé de soutenir des projets émanant d'opérateurs lillois qui s'inscrivent dans la lutte contre l'illettrisme et la promotion du livre et de la lecture. Il s'agit des temps forts proposés par les associations Mademoiselle S et Littérature. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à ces associations, pour un montant total de 11.600 €.
- 17/366** **Bibliothèque municipale - Adoption du nouveau règlement intérieur et de ses**
Adopté à **annexes.**
l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur de la Bibliothèque municipale et ses annexes.
- 17/367** **Bibliothèque municipale - Adhésion à l'association des ludothèques françaises (ALF).**
Adopté à
l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association des ludothèques françaises (ALF) et le versement de la cotisation de 70 € au titre de l'année 2017.
- 17/368** **Bibliothèque municipale - Sollicitation de prêts.**
Adopté à
l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de prêt d'œuvres à venir et d'autoriser la poursuite des prêts consentis par anticipation.

CONSEIL MUNICIPAL

32

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

17/369 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse - Bonne foi**
Adopté à **présumée.**
l'unanimité

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances et de charger l'élue délégué de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17/370 **Marché de prestations d'insertion et de qualification ayant pour support le nettoyage**
Adopté à **des espaces publics de la Ville de Lille - Signature d'une convention de groupement**
l'unanimité **de commandes avec Lille Métropole Habitat.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement du marché de prestations d'insertion et de qualification ayant pour support le nettoyage des abords de trois résidences LMH (Aviateurs, Verhaeren et Concorde) et la signature du marché de groupement de commandes avec Lille Métropole Habitat pour une durée ferme de trois ans.

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Stéphane BALY

ENERGIES

17/371 **Lutte contre la précarité énergétique - Projet "Civigaz" - Nouvelle convention de partenariat entre GRDF, l'association Interfaces et la Ville.**
Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a délibéré le 17 juin 2016 pour autoriser la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Lille, PSPE Lille Métropole et GRDF pour mettre en œuvre le projet "Civigaz" de lutte contre la précarité énergétique via le recrutement par PSPE Lille Métropole de volontaires en Service Civique. Cette convention de partenariat portait sur la mise en œuvre de cette action à Lille entre le 1er octobre 2016 et le 30 juin 2017. Une nouvelle convention est proposée pour poursuivre et étendre cette action Civigaz : mise en œuvre d'une deuxième promotion de volontaires en Service Civique et déploiement de l'action sur le territoire de Lille-Lomme-Hellemmes entre le 1er octobre 2017 et le 30 juin 2018. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Lille, Interfaces (ex PSPE Lille Métropole) et GRDF.

17/372 **Convention des Maires pour le climat et l'énergie.**

Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial (PCET) et en lien avec son plan d'actions Cit'Ergie, la Ville de Lille est signataire du Pacte des Maires depuis 2009, qui l'engage sur des objectifs à échéance 2020 de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. Aujourd'hui, une nouvelle convention des Maires pour le climat et l'énergie est proposée à la Ville de Lille par la Commission Européenne, avec des objectifs étendus à l'horizon 2030 et combinant des mesures d'atténuation et d'adaptation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer cette nouvelle convention des Maires pour le climat et l'énergie.

17/373 **Certificats d'Economie d'Energie (CEE) - Cession.**

Adopté à l'unanimité

Depuis 2012, la Ville de Lille s'est engagée dans le dispositif national des certificats d'économie d'énergie (CEE), permettant de valoriser financièrement les travaux d'économie d'énergie conduits sur son patrimoine (rénovation des bâtiments municipaux, éclairage public) et dans le cadre de son projet Médiation Précarité Énergétique. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession des CEE à hauteur de 12 867 MWh cumac de CEE "Précarité Énergétique" (pour le projet Médiation Précarité Énergétique) et de 60 629 MWh cumac de CEE "classiques" (rénovation des bâtiments municipaux, éclairage public), à l'opérateur qui fera la meilleure proposition, dans le cadre d'une négociation de gré à gré.

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Jérémie CREPEL

SANTÉ

17/374 Soutien aux organismes de santé - Subvention aux associations.

Adopté à

l'unanimité Dans sa politique de Santé, la Ville de Lille apporte son soutien aux associations œuvrant dans ce domaine. C'est à ce titre que de nombreuses structures ont sollicité le financement de leurs actions mises en place sur le territoire lillois au profit de la population, avec une attention toute particulière au public en situation très précaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs organismes, pour un montant total de 21.000 €.

17/375 Pôles Ressources Santé - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de sa politique Santé, la Ville de Lille a mis en place des Pôles Ressources Santé pour la population lilloise et en particulier pour les personnes les plus fragilisées. Installés sur cinq quartiers, les actions des pôles ressources santé sont conduites par des animateurs, en lien avec les professionnels de santé des structures de prévention et d'accès aux soins. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions pour un montant total de 16.000 €.

CONSEIL MUNICIPAL

36

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Claudie LEFEBVRE

LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

17/376 **Délégation Lutte contre l'illettrisme - Mise en œuvre d'ateliers d'alphabétisation et d'actions de lutte contre l'illettrisme - Attribution de subventions.**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention aux associations La Clé, Les Mots Pour l'Ecrire et Starter, pour un montant total de 4.975 €.

CONSEIL MUNICIPAL

37

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

17/377 **Convention de partenariat entre le Centre d'Arts Plastiques et Visuels de la Ville de Lille et l'Ecole Supérieure d'Art des Hauts-de-France/ Dunkerque/ Tourcoing, l'Ecole Supérieure d'Art du Nord Pas de Calais - Modification du règlement intérieur du Centre d'Arts Plastiques et Visuels.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille, avec son Centre d'Arts plastiques et visuels (CAPV), et l'Ecole Supérieure d'Art des Hauts-de-France/ Dunkerque/ Tourcoing (ESA) souhaitent engager une collaboration afin de développer et valoriser une connaissance mutuelle et poser les bases d'échange de ressources, d'expertise et de services publics par la mise en place de projets communs. Dans une première phase de collaboration pédagogique, le CAPV propose aux élèves de l'ESA de participer au module d'enseignement intitulé "Initiation aux techniques de transmission et d'animations d'ateliers dans le cadre périscolaire". Cette collaboration s'appuie sur une convention de partenariat. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cette convention.

ETAT CIVIL

17/378 **Convention entre le Département du Nord et la Ville relatif au dispositif d'échange de données d'état civil sous forme dématérialisée au bénéfice du service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI).**
Adopté à l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention entre le Département du Nord et la Ville relatif au dispositif d'échange de données d'état civil relatives aux naissances sous forme dématérialisée au bénéfice du service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI), qui se substituera à l'envoi des avis de naissances sur support papier.

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

17/379 **Rives de la Haute Deûle - Mandat d'études - Actualisation des montants des marchés d'études - Avenant n° 1 à la Convention de groupement de commandes.**
Adopté à l'unanimité

Le site des "Rives de la Haute Deûle" s'étend de part et d'autre de l'ancien canal de la Deûle, sur les territoires de Lille et de Lomme. L'opération, telle qu'envisagée lors de la création de la ZAC de 25 hectares environ, prévoyait la mise en œuvre d'un programme mixte d'un volume global de 152 000 m². Compte tenu de la capacité d'évolution du projet urbain, il a été décidé la réalisation d'études visant à apprécier la faisabilité et les conditions de réalisation d'une densification, voire d'une extension de l'opération. Compte tenu de la complexité et de l'importance stratégique des études à mener, il a été décidé de faire réaliser ces études dans le cadre d'un marché de mandat. Pour ce faire, une convention de groupement de commandes a été signée le 1er octobre 2013 entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille et sa commune associée de Lomme. Au terme de la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été menée, la SAEM Soreli avait été désignée titulaire de ce marché de mandat. Il convient à présent de définir par avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes les modalités de transfert de ces marchés. Il est ainsi proposé le transfert à la maîtrise d'ouvrage unique de la Métropole Européenne de Lille. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes.

ACTION FONCIÈRE

17/380 **CCAS de Lille - Bien sis à Lille 139 rue Colbert - Autorisation de mise en vente du bien par le CCAS.**
Adopté à l'unanimité

Le CCAS de Lille est propriétaire du bien situé à Lille, 139 rue Colbert. Cet immeuble accueillait depuis 1996, au titre d'une convention de mise à disposition, l'association Vauban Loisir Animation Culture qui a quitté les lieux en mars 2017. Aujourd'hui, le CCAS de Lille n'a plus l'utilité de garder ce bien dans son patrimoine et souhaite procéder à sa vente. Par délibération en date du 27 avril 2017, le Conseil d'Administration du CCAS a autorisé son aliénation. Conformément à l'article L 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision du Conseil d'Administration ne sera exécutoire qu'après délibération du Conseil Municipal autorisant la mise en vente du bien par le CCAS. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette vente.

- 17/381 Quartier de Fives - Déclassement du terrain sis 44 rue de Philadelphie, cour Morel.**
Adopté à l'unanimité Par délibérations des 30 septembre et 20 décembre 2013, la Ville de Lille a délibéré sur la cession de parcelles situées dans les quartiers de Moulins, Fives et Wazemmes au profit de la SPLA La Fabrique des Quartiers. La grande majorité des actes de cession ont été signés et il ne reste à ce jour qu'une cession à réaliser rue de Philadelphie à Fives. Si deux délibérations ont été prises en ce sens pour la parcelle cadastrée BZ n° 80, le périmètre du projet a aujourd'hui changé et comprend une autre parcelle pour partie, la parcelle BZ n° 83p. La contenance totale de ces deux parcelles s'élève à 1 036 m². La parcelle cadastrée BZ n° 83p sise 44 rue de Philadelphie appartient au domaine public de la Ville de par son affectation à l'usage direct du public. Elle est désormais désaffectée et peut donc être déclassée.
- 17/382 Quartier de Fives - Cession de deux terrains sis rue de Philadelphie au profit de la SPLA La Fabrique des Quartiers.**
Adopté à l'unanimité Par délibérations des 30 septembre et 20 décembre 2013, la Ville de Lille a délibéré sur la cession de parcelles situées dans les quartiers de Moulins, Fives et Wazemmes au profit de la SPLA La Fabrique des Quartiers. En effet, dans le cadre de la convention financière signée avec l'ANRU, le volet requalification des îlots sensibles prévoit la cession par la Ville à la SPLA La Fabrique des Quartiers des terrains nus intégrés dans les périmètres d'intervention. Si deux délibérations ont été prises en ce sens pour la parcelle cadastrée BZ n° 80, le périmètre du projet a aujourd'hui changé et comprend une autre parcelle pour partie, la parcelle BZ n° 83p. La contenance totale de ces deux parcelles s'élève à 1 039 m². Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la cession, au profit de la SPLA La Fabrique des Quartiers, des parcelles cadastrées section BZ n° 80 et 83p au prix de 103.900 €.
- 17/383 Quartier de Lille-Centre - Cession du terrain situé à l'angle des rues Malpart et Lydéric au profit de la société Linkcity.**
Adopté à l'unanimité La Ville de Lille est propriétaire d'une parcelle située à l'angle des rues Malpart et Lydéric, cadastrée section TS n° 1 d'une contenance de 5 023 m². Sur cette parcelle étaient implantées l'ancienne maternité Henri Salengro, puis l'ancienne Auberge de Jeunesse. Une consultation d'opérateurs a été lancée par la Ville de Lille en avril 2013. C'est la société Linkcity Nord-Est qui a été retenue en octobre 2013. Le projet consiste en la réalisation de 148 logements neufs, 800 m² de surface utile d'activités commerciales et un parking en sous-sol de 120 à 130 places. Il est demandé au Conseil Municipal de décider la cession de ce terrain à la société Linkcity Nord-Est au prix de 4.050.000 € HT.
- 17/384 Quartier de Lille-Centre - Déclassement de la partie sud de l'ancienne Bourse du Travail située rue Renan.**
Adopté à l'unanimité La Ville de Lille est propriétaire d'un îlot rues Barthélémy Delespaul, Geoffroy Saint-Hilaire, Renan et Jeanne d'Arc. Une partie de cet îlot est désormais occupée par le Tribunal Administratif mais la Ville n'a plus l'utilité de sa partie sud, cadastrée section OV n° 285 et d'une contenance de 3 058 m². Cette parcelle supporte un immeuble qui n'a pas été déclassé depuis le départ de l'Institut de chimie en 1975. Il est demandé au Conseil Municipal de décider le déclassement de ce bien.

- 17/385 Quartier de Lille-Centre - Déclassement du 217 boulevard de la Liberté.**
Adopté à l'unanimité Par délibération du 27 février 1987, la Ville de Lille a décidé la vente d'un volume de son immeuble sis au 3 rue d'Hazebrouck au profit de la Société des Eaux du Nord, propriétaire voisin. La vente a eu lieu en décembre 1987 sans que ce volume ne soit déclassé du domaine public. L'article 12 de l'ordonnance du 19 avril 2017 permet le déclassement rétroactif et a posteriori. Aussi il est demandé au Conseil Municipal de procéder à ce déclassement.
- 17/386 Quartier de Lille-Moulins - Espace de glisse.**
Adopté à l'unanimité Par délibération en date du 10 février 2006, la Communauté Urbaine de Lille, devenue depuis Métropole Européenne de Lille, a créé la ZAC de la Porte de Valenciennes. La SAEM Euralille, actuellement SPL Euralille, s'est vu confier le 30 mars 2007 la réalisation de la ZAC dans le cadre d'une concession d'aménagement. L'aménagement des espaces publics arrive progressivement à son terme. Il convient désormais d'entamer la rétrocession foncière des ouvrages réalisés, des biens de retour, et notamment de l'espace de glisse aménagé au niveau de la station de métro porte de Valenciennes. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'acquisition à titre gratuit auprès de la SPL Euralille du volume 1 de la parcelle cadastrée section n° IK n° 388 correspondant à l'espace de glisse.
- 17/387 Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Cité Saint-Maurice - Transfert de domaine public métropolitain à domaine public communal.**
Adopté à l'unanimité La Cité Saint-Maurice est située dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin, rue de la Cité. Elle est intégrée au nouveau périmètre de géographie prioritaire de la Politique de la Ville. La Ville de Lille s'est engagée dans une démarche de requalification de la cité Saint Maurice avec un objectif de développement durable et de valorisation patrimoniale.
- 17/388 Quartier de Lille-Sud - Acceptation d'un gain dans le cadre de la participation de la Ville au jeu "#MOVEMYCITY".**
Adopté à l'unanimité Dans le cadre de l'Euro 2016, la société Coca-Cola Services France, en partenariat avec la Fédération Française de Football (FFF), a organisé un jeu intitulé «#MOVEMYCITY » qui s'est déroulé du 28 avril au 4 juin 2016. Cinq villes participantes (dont la Ville de Lille) se sont disputées le titre de « la ville la plus dynamique de France », la Ville remportant le concours se voyant attribuer par la FFF la construction d'un terrain de sport multi-activités couvert (mini-aréna) pourvu d'un écran connecté, dotation d'une valeur indicative de 458.280 €. C'est la Ville de Lille qui a remporté ce titre et qui a gagné la mini-aréna. Afin de recevoir son lot, la Commune a dû soumettre à la société organisatrice un site pour la construction de l'équipement sportif. La Ville a proposé d'implanter cette mini-aréna sur le terrain, libre d'occupation, situé à l'arrière de la Halle de Glisse, emprise qui correspond aux différentes caractéristiques requises par le règlement intérieur du jeu. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le lot gagné dans le cadre de la participation de la Ville au jeu "#MOVEMYCITY", d'autoriser sa construction sur le terrain situé à l'arrière de la Halle de Glisse, d'autoriser la signature de l'acte notarié et d'autoriser l'exonération des droits de voirie.

17/389 **Quartier de Lille-Sud - Bien sis 3, rue des Mésanges - Achat à Monsieur Frantz
Adopté à** **KELLER.**
l'unanimité

Depuis 2009, la Ville de Lille s'est rendue propriétaire de plusieurs maisons situées rue des Mésanges, dans le quartier de Lille-Sud, afin d'obtenir, sur le long terme, la maîtrise foncière de l'ensemble de cette impasse en vue d'une démolition de cet habitat non qualitatif posant des problèmes sanitaires. Aujourd'hui, la Ville a l'opportunité d'acquérir de gré à gré le numéro 3 de l'impasse, appartenant à Monsieur Frantz KELLER. Afin de poursuivre la maîtrise foncière du site, il est demandé au Conseil Municipal de décider l'achat de cette maison au prix de 105.000 €, négocié entre les parties.

17/390 **Quartier de Lille-Sud - Bien sis 23, rue des Mésanges - Achat à Monsieur Christian
Adopté à** **BARRE.**
l'unanimité

Depuis 2009, la Ville de Lille s'est rendue propriétaire de plusieurs maisons situées rue des Mésanges, dans le quartier de Lille-Sud, afin d'obtenir, sur le long terme, la maîtrise foncière de l'ensemble de cette impasse en vue d'une démolition de cet habitat non qualitatif posant des problèmes sanitaires. Aujourd'hui, la Ville a l'opportunité d'acquérir de gré à gré le numéro 23 de l'impasse appartenant à Monsieur Christian BARRE. Afin de poursuivre la maîtrise foncière du site, il est demandé au Conseil Municipal de décider l'achat de cette maison au prix de 100.000 €, négocié entre les parties.

17/391 **Quartier du Vieux-Lille - Parvis Notre Dame de la Treille - Servitude au profit de la
Adopté à** **société ENEDIS pour les travaux d'extension du réseau de distribution d'énergie
l'unanimité** **électrique basse tension.**

La Ville est propriétaire de la parcelle de terrain référencée au cadastre sous la section KZ n° 290, sise parvis Notre Dame de la Treille. La société ENEDIS prévoit, dans le cadre de la réalisation de travaux d'extension du réseau public électrique, l'implantation d'un câble souterrain ainsi que la pose d'un coffret de Raccordement Emergent Modulaire Basse Tension (REMBT). ENEDIS sollicite l'autorisation de la Ville par la signature d'une convention de servitudes, à titre gratuit. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer cette convention.

17/392 **Quartier du Vieux-Lille - Impasse Saint-Ruth - Servitude au profit de la société
Adopté à** **ENEDIS pour les travaux d'extension du réseau de distribution d'énergie électrique
l'unanimité** **basse tension.**

La Ville est propriétaire de la parcelle de terrain référencée au cadastre sous la section AB n° 61, sise impasse Saint-Ruth. La société ENEDIS prévoit, dans le cadre de la réalisation de travaux d'extension du réseau public électrique, d'implanter deux câbles souterrains. ENEDIS sollicite l'autorisation de la Ville par la signature d'une convention de servitudes, à titre gratuit. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer cette convention.

HABITAT DURABLE

17/393 **Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat, développement durable et ravalement de façades.**
Adopté à l'unanimité

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées proposés dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable.

17/394 **Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration Durable de l'Habitat 2014-2017 - Avenant n° 2 à la convention partenariale.**
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 13/940 du 20 décembre 2013 et n° 15/431 du 2 juillet 2015, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention partenariale relative au programme d'intérêt général pour l'amélioration durable de l'habitat (PIG ADH) de la Métropole Européenne de Lille, et un avenant n° 1 à cette convention. Du fait de la hausse des dotations de l'ANAH et pour aligner la date de fin de tous les programmes des territoires, la Métropole Européenne de Lille a décidé de prolonger de neuf mois la période d'animation de l'opération et d'augmenter les objectifs quantitatifs en réintégrant les propriétaires occupants modestes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 à cette convention partenariale, qui porte la durée totale du contrat à cinq ans et deux mois avec des nouveaux objectifs de 800 ménages accompagnés et de 650 logements rénovés avec des aides publiques.

QUALITÉ ET INNOVATION DANS L'HABITAT

17/395 **Aides financières aux promoteurs pour la réalisation de logements en accession aidée à la propriété - Convention de partenariat.**
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique de l'habitat visant à encourager la création de logements en accession aidée à la propriété, la Ville de Lille souhaite soutenir financièrement la réalisation de deux opérations de construction neuve pour la production de dix-neuf logements en accession maîtrisée à la propriété sur les quartiers de Moulins et de Fives, pour un montant total de 76.000 €. Il est demandé au Conseil Municipal de décider l'attribution de ces aides et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de partenariat entre les maîtres d'ouvrage et la Ville.

17/396 **Aides financières pour la production de logements en accession aidée à vocation sociale - Annulation des aides octroyées pour un projet.**
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 16/432 du 17 juin 2016, le Conseil Municipal a octroyé une aide financière de 32.000 € pour la réalisation de dix-neuf logements en accession maîtrisée sur l'opération "Sunpark", 84 rue de Marquillies, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Edelis. La programmation de cette opération ayant été modifiée depuis (diminution du nombre de logements en accession aidée à la propriété et diminution du nombre de grandes typologies), il est proposé au Conseil Municipal d'annuler cette aide financière.

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Mélissa MENET

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

17/397 **Dispositif de lutte contre l'indécence des logements - Avenant n° 1 à la convention**
Adopté à **d'objectifs et de financement entre la CAF du Nord et la Ville.**
l'unanimité

Afin de lutter contre l'habitat indigne et indécemment, la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la Ville ont décidé d'étendre, pour 2017, le dispositif déjà mis en place sur Lille, Hellemmes et Lomme, par convention d'objectifs et de financement en date du 12 décembre 2016. Ainsi, avant d'accorder l'aide au logement aux occupants de certains logements repérés, la CAF va financer les contrôles de décence effectués par le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Ville de Lille par une aide au fonctionnement à hauteur de 50 € par logement. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Nord et la Ville du 12 décembre 2016.

17/398 **Quartier de Moulins - Requalification de la cour Delrue, sise 27 rue de Condé -**
Adopté à **Avenant n° 1 à la convention avec la Métropole Européenne de Lille portant**
l'unanimité **désignation de la Ville comme maître d'ouvrage de l'opération.**

Dans le cadre de sa politique d'intervention pour l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers d'habitat ancien, la Ville de Lille intervient de longue date, avec le concours de la MEL, pour la requalification des courées. Pour poursuivre le programme de réalisation des travaux de requalification de la cour Delrue, sise 27 rue de Condé, la Ville de Lille a procédé au lancement d'un appel d'offres. Le montant initial des travaux était estimé à 85.036 € TTC. L'avenant n° 1 à la convention du 10 décembre 2013 entre la MEL et la Ville vise à régulariser cette estimation initiale sous-estimée pour les travaux d'assainissement et de requalification des espaces extérieurs. Ainsi le montant réel des travaux s'élèvera désormais à 88.282 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de cet avenant n° 1.

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

17/399 **Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi d'aides et annulation d'octroi.**
Adopté à l'unanimité

Certains ménages, contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement, sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011 modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité, plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge. Il s'agit d'octroyer cette aide à deux ménages pour un montant total maximal de 1.200 € et, prenant en considération l'évolution de leur situation ou les conditions de leur relogement, d'annuler une partie de l'aide octroyée à un ménage (750 €).

17/400 **Indemnités pour l'accession sociale dans le cadre du PMRQAD à Lille-Sud.**

Adopté à

l'unanimité

Par délibération n° 12/465 du 25 juin 2012, la Ville de Lille en tant que garante du relogement des ménages dans le cadre du PMRQAD, et pour faciliter les opérations de relogement ainsi que les acquisitions des biens à l'amiable, a souhaité mettre en place des indemnités pour l'accession sociale destinées à favoriser le maintien des ménages propriétaires occupants à ressources modestes devant être relogés. Dans ce cadre, il est proposé d'accorder une prime de 16.000 € à un propriétaire occupant qui souhaite maintenir son statut suite à la vente de son immeuble.

CONSEIL MUNICIPAL

40

Séance du 23 juin 2017

Rapporteur : Magalie HERLEM

VIE ASSOCIATIVE

17/401 Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.

**Adopté à la
majorité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations pour un total de 9.250 €.